

Gilles et Nathalie BALDACCINI
38 DOMAINE DU PLATEAU DE RHODES
13170 LES PENNES MIRABEAU
TEL : 06.18.95.36.88

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
DES HAUTS DE SEINE**
Monsieur Eric QUENAULT
Directeur Départemental
Centre Administratif Départemental
167-177 Avenue Joliot Curie
92013 Nanterre CEDEX

Les Pennes Mirabeau
Le 28 décembre 2009

**Objet : demande de retrait d'agrément après décès en août 2009 de 2 adolescentes
lors d'un voyage organisé par la SAS Cousins d'Amérique**

Monsieur le Directeur,

Suite au décès de notre fille Léa BALDACCINI âgée de 17 ans lors d'un voyage aux Etats-Unis sous la responsabilité de l'organisme COUSINS D'AMERIQUE et dont vous trouverez joint une photocopie du certificat de décès, cet organisme a été saisi par mon comité d'entreprise. Je (Nathalie Baldaccini) travaille pour l'Aéroport Marseille Provence rattaché à la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Le 22 août 2009 à 10 h 00 du matin le véhicule circulant sur la route de la Death Valley en Californie dans lequel se trouvait ma fille est sorti de la route car la conductrice qui était également animatrice s'est endormie au volant. Léa est d'autres camarades ont été éjectés. Ma fille est décédée d'une fracture massive du crâne sur le bas côté de la route menant à la DEATH VALLEY, son amie Orane, est décédée durant le transport vers l'hôpital. Les autres enfants sont rescapés, ainsi que la conductrice.

Les conditions de sécurité élémentaires n'ont pas été respectées :

- Absence de réunion d'information préalable au voyage.
- Le programme n'a pas été respecté du tout. Par exemple, à l'arrivée les enfants devaient rester 4 jours à Los Angeles, ils ont quitté la ville dès le lendemain, de nuit, pour se rendre à Monument Valley.

Les conditions d'hébergement n'ont pas été respectées :

- la nuit du 13 août, le groupe dort dans les vans, donc ni motel ni camping.
- La nuit du 22 août, le groupe dort à même le sol, dans un champ, près d'une station service. Arrosés deux fois par des arrosages automatiques, tout le monde est trempé et finit la nuit en bavardant sur un sol caillouteux, donc pas de sommeil possible.

Les conditions de restauration n'ont pas été respectées :

- La directrice du voyage demande aux enfants de payer leur repas avec leur argent de poche, elle dit qu'elle les remboursera plus tard mais seulement à hauteur de \$6,00. Ceci est scandaleux car:
 - a) les repas ont déjà été payés d'avance par les familles
 - b) nous avons donné de l'argent de poche à Léa mais ceci n'était pas obligatoire étant donné qu'il s'agit à la base d'un voyage en pension complète.
 - c) le prix du voyage est de 2 638,75 euros, dans ces conditions il semble anormal que la valeur du repas soit limitée à \$ 6.00, quand l'on souhaite fournir « une alimentation suffisante variée et équilibrée (page 7 carnet de voyage COUSINS D'AMERIQUE) »

Les règles de sécurité :

- Les chauffeurs des vans sont souvent fatigués à cause du manque de sommeil, ils ont l'habitude de s'arrêter à tour de rôle sur le bas-côté ou sur des parkings pour dormir un peu. Pendant ce temps, les enfants errent sans rien faire. Est-ce qu'il est très prudent de rester si longtemps sur le bas-côté ? Avons-nous payé des vacances à Léa pour qu'elle les passe sur un parking ?
- Les chauffeurs ne respectent pas les heures de sommeil qu'ils sont en principe obligés de prendre avant de reprendre le volant. Donc danger accru d'accident dû à la fatigue. Concernant le temps de repos des animateurs ceci est laissé à leur libre appréciation, de ce fait le voyage est ponctué d'arrêts au grès de l'état de fatigue de chaque animateur. De plus le jour du drame la conductrice a refusé de s'alimenter.
- Les chauffeurs ont juste un permis de tourisme B, avec peu ou pas d'expérience des vitesses automatiques et des routes américaines avec des panneaux écrits dans une langue qu'ils ne connaissent pas ou peu. De plus les vans semblent surchargés avec les bagages pour 3 semaines + le matériel de camping, répartis dans l'habitacle du véhicule, le coffre étant trop petit. Le matériel devenant alors un projectile dangereux lors d'un accident. Le rapport de police américain stipule que la conductrice ne présente pas un permis valable pour la conduite de son véhicule à savoir un FORD E350).

- 5 enfants sur 6 ne portaient pas leur ceinture. Le rapport de police américain laisse entendre que la conductrice non plus : cela démontre que le respect des règles de sécurité n'était pas une priorité lors de ce voyage.
- Seule la directrice parle anglais. Comment est-il possible de recruter du personnel d'encadrement d'un voyage aux Etats-Unis qui ne sache pas parler l'anglais ? Et si c'était elle qui avait été blessée ?
- Pendant l'activité d'équitation, Léa ne porte pas de bombe pour protéger sa tête en cas de chute.
- La dernière nuit, Léa dort dans un terrain vague derrière une station service à l'entrée de la Death Valley, au risque de se faire violer, ou enlever, ou piquer par un serpent ou un scorpion, sans parler du manque de confort à dormir directement sur le sol.

La surveillance

- Les jeunes sont laissés sans surveillance la nuit à Las Vegas, libres de se promener seuls, au risque de se perdre ou de se faire agresser ou enlever.
- Ils sont autorisés, et même encouragés, à entrer dans les casinos pour y jouer, ces casinos sont pourtant interdits aux moins de 21 ans, mais on leur dit de mentir sur leur âge et de ne pas entrer en groupe pour passer inaperçus. Léa a ainsi pu entrer au casino de la Stratosphère pour jouer 30 euros.
- Dans une cafétéria où les pancakes sont à volonté sur place. Les enfants sont incités à faire provision de pancakes pour le petit déjeuner du lendemain. Léa a même été félicitée pour cela à titre posthume sur Facebook par la directrice Mlle KRINTZ. Je considère que ceci est de l'incitation au vol.

Au regard des informations recueillies sur place aux Etats-Unis par mon beau-frère et ma belle sœur qui ont rencontré les enfants et les animateurs. Après un délai de 11 jours d'attente pour le rapatriement du corps de Léa et les obsèques qui ont eu lieu le 04 septembre, mon mari et moi-même avons décidé de nous pencher sur l'organisation du voyage et avons découvert les graves manquements cités ci-dessus en plus du comportement pour le moins indigne du Président de l'organisme de voyages, Monsieur Cédric JAVAULT. Nous avons alors décidé de créer un blog afin d'informer, afin de faire en sorte que ce drame ne se reproduise plus. En effet, l'organisme profitant de la longueur de la procédure judiciaire peut continuer à exercer normalement. Bien entendu nous avons entamé une démarche similaire de demande de retrait d'agrément auprès du ministère du Commerce, à l'Artisanat, aux Petites et Moyennes entreprises, au Tourisme, aux Services et à la Consommation.

Le blog consacré à Léa est un cri d'amour à notre enfant, mais c'est également un message pour les parents qui comme nous souhaitent le meilleur pour leurs enfants et qui finalement découvrent que c'est loin d'être le cas.

Ce blog s'appelle : www.leamonamour.com (blog aujourd'hui censuré à la demande de la SAS COUSINS D'AMERIQUE°

Si je me permets d'attirer votre attention c'est tout simplement car l'attitude de Monsieur Cédric JAVAULT a profondément choqué les familles et mon employeur.

Je tiens également à préciser que Monsieur JAVAULT, nous a téléphoné personnellement le dimanche 23 août **à 3 h 00 du matin** pour nous annoncer le décès de notre enfant. Il n'a pas pris la peine là non plus de veiller aux mesures élémentaires de sécurité et d'humanité pour annoncer un tel drame.

Vous trouverez en pièces jointes des documents qui vous donneront un aperçu je crois très concret de la mentalité qui règne chez TELLIGO – COUSINS D'AMERIQUE.

Bien entendu une procédure judiciaire va être ouverte, nous ferons le maximum afin de médiatiser ce drame scandaleux qui n'est en aucun cas du à la fatalité, trop de négligences ont été réunies afin de laisser une place à « la soit disant destinée » concernant ce drame qui a coûté la vie à 2 adolescentes.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au [REDACTED]

Nos avocats français sont Maître Alexandra Missirli Monneret et Maître Frédéric Monneret, nos avocats américains sont Maître SOKOL et Maître BAUM.

Les coordonnées téléphoniques de Maître SOKOL qui est le relais entre toutes les parties sont [REDACTED]

L'enquête mettra en lumière les responsabilités de chaque acteur dans le drame du 22 août 2009, mais je pense qu'une révision de l'agrément basée sur le principe de précaution me semble évidente.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Gilles et Nathalie BALDACCINI

PJ : ANNEXES